

05

Salariés aidants : opérationnaliser une stratégie d'accompagnement

Conditions d'accès & modalités de prise en charge

NB : La création du compte doit être réalisée par le salarié uniquement via une adresse mail professionnelle et non générique

Modalités d'accès exceptionnelles :

Ce site s'adresse à tous les adhérents de l'OPCO Santé quelle que soit leur Branche professionnelle pendant la crise sanitaire. Par la suite, les modalités d'accès au site pourront évoluer. Votre conseiller pourra alors vous en dire plus.

Pré-requis :

Aisance avec les outils numériques recommandée pour suivre les modules de formation en toute autonomie.

Organisation :

Toute inscription nécessite l'accord préalable de l'employeur.
L'employeur s'engage à aménager l'organisation du travail du stagiaire de telle sorte qu'elle soit compatible avec le bon suivi du parcours de formation.
Rappel : la formation professionnelle est considérée comme du temps de travail effectif. Elle se déroule sur le temps de travail ou donne lieu à récupération selon les conditions discutées et convenues en amont entre l'employeur et le salarié.

Moyens techniques :

Équipement de base : chaque utilisateur doit disposer d'un ordinateur, téléphone ou tablette ayant une connexion efficace au réseau Internet.
L'équipement utilisé doit avoir un système d'exploitation à jour et être équipé d'un navigateur à jour de type Firefox-Safari-Chrome-Internet Explorer.
Pour les vidéos, l'équipement utilisé doit posséder un lecteur multimédia à jour.

Financement :

Les coûts pédagogiques du parcours seront directement financés par l'OPCO Santé. Ces coûts sont versés directement par l'OPCO à l'organisme de formation dans le cadre d'une convention.

Si vous disposez d'un CIFA (Compte investissement Formation Adhérent), les salaires peuvent faire l'objet d'une prise en charge pour les modules éligibles. Si vous êtes concerné et si vous avez des questions complémentaires, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller gestion financement OPCO Santé.

Dans ce cas, sur votre Demande de Prise en Charge (DPC) via les webservice, merci de bien ajouter avant l'intitulé de la formation la mention LMS. Ex : *LMS- Les notions de base de l'hygiène et de l'hygiène des mains*

Un certificat de réalisation est remis au stagiaire à l'issue de la formation. Ce certificat devra être transmis par l'adhérent à l'OPCO comme justificatif avec la demande de remboursement.

**Pour toute question relative à l'utilisation de la plateforme :
plateforme.lms@opco-sante.fr**

RGPD :

L'OPCO Santé traite toute information personnelle fourni par l'Utilisateur conformément aux dispositions contenues dans la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et libertés » et de ses décrets d'application et depuis le 25 mai 2018, du règlement général de protection des données personnelles (RGPD).

Toute information fournie par l'utilisateur ne pourra être utilisée ou exploitée par l'OPCO Santé que dans le strict respect de la confidentialité. Seules peuvent y accéder les personnes agissant sous son autorité et sur ses instructions y compris les sous-traitants, notamment l'hébergeur de données, agissant dans l'exercice de leurs missions. Tout sous-traitant amené, à cette occasion à prendre connaissance de ces données à caractère personnel sera soumis à une obligation de confidentialité et il devra notamment s'interdire d'utiliser pour son propre compte ou encore communiquer à des tiers tout ou partie de ces données personnelles.

Ces informations confidentielles ne seront utilisées que dans le cadre des finalités pour lesquelles les utilisateurs les ont communiquées. Ces finalités sont renseignées à l'article 4 des présentes CGU. Elles ne seront pas revendues ni communiquées à des tiers.

Les services du site mentionnés aux articles 4.1, 4.2, 4.3 des présentes CGU, sont soumis à la fourniture obligatoire de certaines informations personnelles. Si l'utilisateur décide de ne pas les transmettre, ces services ne pourront être disponibles. Ces informations confidentielles ne sont conservées que pour une durée maximum de 2 ans à compter de la dernière visite sur le site.

Conformément à la loi, les utilisateurs disposent d'un droit d'accès, de modifications de rectification, de suppression, et un droit à la portabilité portant sur les données les concernant, en envoyant un message par courriel à l'adresse suivante : dpo@opco-sante.fr.

En cas de contestation concernant l'utilisation ou la gestion de ses données à caractère personnel, l'Utilisateur dispose de la faculté de faire un recours auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Modifié le : mardi 14 avril 2020, 10 :45

Modifié le : lundi 19 octobre 2020, 10 :17